

ANNEXE 3 AU CCAP

BONS DE COMMANDE

**MARCHE PUBLIC SOUMIS AU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**Procédure M\_3070**

**Pouvoir adjudicateur** : GCS UNIHA – 9 rue des Tuiliers – 69003 LYON

**Objet du marché :** Transport aérien de greffons et d’équipes chirurgicales et régulation associée pour les établissements membres du GCS UNIHA

**Procédure** : Appel d’offres ouvert (articles L.2124-2, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique)

**Technique d’achat**: Accord-cadre à bons de commandes

*PARTIE A REMPLIR PAR L'ETABLISSEMENT DEMANDEUR OU L’AGENCE DE LA BIOMEDECINE*

* CENTRE HOSPITALIER :
* SERVICE OU PÔLE :
* UNITE D'IMPUTATION COMPTABLE :
* ADRESSE DE FACTURATION :
* DATE : HEURE :
* N° CRISTAL :
* NOM DU DEMANDEUR DE LA MISSION :
* NOM DES PERSONNES DE L'EQUIPE CHIRURGICALE A TRANSPORTER :
* LIEU DE PRISE EN CHARGE :
* HEURE ESTIMEE[[1]](#footnote-1) DE PRISE EN CHARGE A L'ALLER :
* HÔPITAL DE DESTINATION :

*PARTIE A REMPLIR PAR LE TITULAIRE*

* NOM DE LA SOCIETE :
* NUMERO DE L’ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDES :
* NUMERO DE FAX DE LA SOCIETE :
* HEURE ESTIMEE D'ARRIVEE A DESTINATION :
* HEURE ESTIMEE DE PRISE EN CHARGE AU RETOUR :
* HEURE ESTIMEE DE RETOUR :
* COÛT DE LA MISSION (ESTIMATIF) :
* TAMPON DE LA SOCIETE ET SIGNATURE :

1. L’heure estimée devient définitive après accord du centre hospitalier. Cet accord fait partir le délai contractuel d’exécution. [↑](#footnote-ref-1)